



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-deuxième session

182 EX/PX/1

PARIS, le 11 septembre 2009
Original anglais/espagnol/français

ORDRE DU JOUR DE LA COMMISSION DU PROGRAMME ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES¹

Point	Titre	Référence	Document
EXÉCUTION DU PROGRAMME			
4	<p>Rapport du Directeur général sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale</p> <p>Ce rapport vise à informer les membres du Conseil exécutif des progrès accomplis dans l'exécution du programme adopté par la Conférence générale.</p> <p>Le document 182 EX/4 Partie I contient les principaux résultats obtenus pendant les dix-huit premiers mois de l'exercice biennal 2008-2009, correspondant au document 34 C/5. Afin de présenter un compte rendu plus concis et stratégique de la mise en œuvre du programme, ce rapport se limite aux quatre points suivants :</p> <p>(i) évaluation globale des principaux résultats obtenus dans le cadre des cinq grands programmes et par l'Institut de statistique de l'UNESCO ;</p> <p>(ii) contribution de l'UNESCO aux politiques et activités opérationnelles de coopération pour le développement du système des Nations Unies ;</p> <p>(iii) rapport d'étape sur la mise en œuvre de la stratégie révisée pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) ; (iv) rapport d'étape sur l'Année internationale de la planète Terre.</p> <p>Le document 182 EX/4 Partie I Add. informe les membres du Conseil exécutif des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la plate-forme intersectorielle sur le soutien de l'UNESCO aux pays en situation de post-conflit et de post-catastrophe. La nature du document (rapport) n'appelle a priori aucune prise de décision.</p>	<p>Article VI.3 (b) de l'Acte constitutif</p> <p>145 EX/Déc., 5.1 (I)</p> <p>157 EX/Déc., 3.1 (I)</p> <p>159 EX/Déc., 3.1.1 (I)</p> <p>160 EX/Déc., 3.1.1 (I)</p> <p>161 EX/Déc., 3.1.1 (I)</p> <p>162 EX/Déc., 3.1.3</p> <p>166 EX/Déc., 3.1.1 (II)</p> <p>169 EX/Déc., 4.1</p> <p>169 EX/Déc., 6.6</p> <p>172 EX/Déc., 21</p> <p>175 EX/Déc., 4 (II)</p> <p>175 EX/Déc., 23</p> <p>176 EX/5 (V)</p> <p>176 EX/Déc., 29</p> <p>177 EX/Déc., 25 (I)</p> <p>34 C/Rés., 3, 21, 35, 39, 48, 65, 66, 67, 89</p> <p>179 EX/Déc., 4</p> <p>179 EX/Déc., 21</p> <p>180 EX/Déc., 4 (I)</p> <p>180 EX/Déc., 52</p> <p>181 EX/Déc., 4 (I)</p>	<p>182 EX/4 Partie I et Addenda (<i>Exécution du programme</i>)</p> <p>182 EX/INF.18</p> <p>182 EX/INF.19</p> <p>182 EX/INF.20</p> <p>182 EX/INF.21 Rev.</p> <p>182 EX/INF.23</p>

¹ Les numéros des points sont ceux de l'ordre du jour du Conseil exécutif (182 EX/1).

Point	Titre	Référence	Document
4 (suite)	<p>182 EX/INF.21 : ce document d'information rattaché au document 182 EX/4 Partie I Add. présente des données budgétaires concernant les neuf plates-formes intersectorielles thématiques mentionnées dans le document 34 C/5 approuvé. Il ne contient pas de données budgétaires relatives aux trois plates-formes de coordination - Priorité Afrique, Contribution à la mise en œuvre du Programme d'action de Maurice pour les PEID, et Soutien aux pays en situation de post-conflit et de post-catastrophe - puisque celles-ci ont pour rôle de coordonner l'ensemble de l'action de l'Organisation dans leurs domaines respectifs, et non de mettre elles-mêmes en œuvre des activités et des actions particulières, comme c'est le cas des plates-formes thématiques. Ce document n'a aucune incidence administrative ou financière.</p> <p>L'objet du document est de rendre compte d'une manière globale des mesures prises par le Conseil au sujet de l'exécution du programme. En tant que tel, il n'appelle pas de décision spécifique mais implique une prise en compte fidèle des décisions du Conseil lors de l'examen des différents points qui ont fait l'objet de ses délibérations. Toutefois, ceci n'exclut pas que le moment venu, les États membres élaborent un projet de résolution à soumettre à la Conférence générale sur le rapport du Conseil exécutif.</p>		
	<i>Contribution de l'UNESCO aux politiques et activités opérationnelles de coopération pour le développement au sein du système des Nations Unies</i>	167 EX/Déc., 8.1	182 EX/4 Partie I
	<i>Rapport d'étape du Directeur général sur la proclamation de 2008 Année internationale de la planète Terre</i>	Point proposé par le Directeur général (réf. 33 C/Rés., 24)	182 EX/4 Partie I
	<i>Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) et version révisée de cette stratégie</i>	181 EX/Déc., 8	182 EX/4 Partie I 182 EX/INF.5
5	Rapport du Directeur général sur le suivi des décisions et résolutions adoptées par le Conseil exécutif et la Conférence générale à leurs sessions antérieures	169 EX/Déc., 4.3 et 175 EX/Déc., 23 169 EX/Déc., 3.4.3	182 EX/5 182 EX/INF.18 182 EX/INF.19 182 EX/INF.20
	<i>(Aspects relatifs au programme)</i>		
	Ce rapport a pour objet d'informer les membres du Conseil exécutif des progrès réalisés dans le suivi des décisions et résolutions adoptées par le Conseil et la Conférence générale à leurs sessions antérieures. Il porte essentiellement sur les questions suivantes :		
I.	<i>État d'avancement et résultats en 2008-2009 de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012)</i>	177 EX/Déc., 8	182 EX/5 182 EX/INF.6

Point	Titre	Référence	Document
5 (suite)	II. <i>Traitements, allocations et prestations du personnel</i>	34 C/Rés., 80	
	III. <i>Progrès réalisés et résultats obtenus dans la mise en œuvre de la stratégie de l'UNESCO pour faire face au changement climatique et de son Plan d'action renforcé</i>	179 EX/Déc., 15 181 EX/Déc., 15	182 EX/5 182 EX/INF.7
	IV. <i>Besoins et défis liés à la mise en place de la budgétisation axée sur les résultats (RBB) à l'UNESCO</i>	180 EX/Déc., 21 (IV)	
	V. <i>Mise en œuvre de la résolution 34 C/47 et de la décision 181 EX/5 (III) relative à la Rampe des Maghrébins dans la Vieille Ville de Jérusalem</i>	34 C/Rés., 47 181 EX/Déc., 5 (III)	
	VI. <i>Rapport intérimaire sur le plan d'action relatif au projet la Route de l'esclave</i>	181 EX/Déc., 13	
	VII. <i>État d'avancement des travaux de rénovation du site Fontenoy au Siège de l'UNESCO</i>	181 EX/Déc., 42	
	VIII. <i>Stratégie de collecte de fonds et rapport d'étape concernant le Programme/Fonds de coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation</i>	181 EX/Déc., 54	

Éducation

7	<p>Rapport du Conseil d'administration de l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) sur les activités de l'Institut en 2008-2009</p> <p>Ce rapport informe le Conseil exécutif des activités de l'Institut en 2008-2009, menées pour renforcer les capacités nationales dans le cadre de la politique générale de l'UNESCO et plus particulièrement au regard du Cadre d'action de Dakar. Le rapport à la Conférence générale (35 C/REP/6) est joint en annexe à ce document, conformément aux Statuts de l'IIRCA.</p> <p>Décision proposée : prendre note des informations fournies.</p>	30 C/Rés., 8, Article IV (6) des Statuts de l'Institut	182 EX/7
8	<p>Rapport biennal du Directeur général sur les efforts de l'UNESCO concernant la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014), y compris la Déclaration de Bonn et le projet de stratégie</p> <p>Le Directeur général fait rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) en 2008-2009.</p>	177 EX/Déc., 9 181 EX/Déc., 5 (I)	182 EX/8 182 EX/INF.10

Point	Titre	Référence	Document
8 (suite)	<p>Décision proposée : Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter le projet de décision proposé au paragraphe 31, dans lequel le Directeur général est prié d'élaborer plus avant, en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires, la feuille de route pour la seconde moitié de la DEDD, en vue de sa présentation à la 66^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies à l'automne 2010.</p>		
9	<p>Rapport du Directeur général sur l'évaluation externe des résultats obtenus grâce à l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA)</p>	34 C/Rés., 18	182 EX/9
	<p>Ce document résume les principales conclusions de l'évaluation externe de l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA) et énonce un certain nombre de recommandations qui en découlent.</p>		
	<p>Décision proposée : (i) inviter le Directeur général à appliquer les recommandations compte tenu des ressources financières limitées dont il dispose, et (ii) encourager les États membres à envisager de verser des contributions volontaires pour appuyer la mise en œuvre de la TTISSA.</p>		
10	<p>Rapport du Directeur général sur la réalisation de l'Éducation pour tous (EPT) d'ici à 2015, y compris le suivi et la mise en œuvre des recommandations des réunions sur l'éducation tenues à Dakar, Genève et Oslo, et sur l'effet de la crise financière et économique actuelle sur les efforts fournis par les pays en développement pour atteindre les objectifs de l'EPT</p>	<p>180 EX/Déc., 7 181 EX/Déc., 57 181 EX/Déc., 58</p>	<p>182 EX/10 182 EX/INF.14</p>
	<p>Le Directeur général fait rapport sur la nature et les causes des principaux obstacles à la réalisation en 2015 des objectifs de l'EPT fixés à Dakar et sur d'autres moyens d'améliorer les efforts faits par l'UNESCO pour atteindre ces objectifs, y compris un rapport préliminaire sur l'impact de la crise économique et financière sur les efforts déployés par les pays en développement pour atteindre les objectifs de l'EPT.</p>		
	<p>Il rend également compte du suivi et de la mise en œuvre, aux niveaux national, régional et international, des recommandations des réunions sur l'éducation organisées à Dakar, Genève et Oslo.</p>		
	<p>Décision proposée : prier le Directeur général de lui rendre compte à sa 185^e session des progrès accomplis à l'échelon international concernant l'Éducation pour tous et la contribution de l'UNESCO en la matière.</p>		

Point	Titre	Référence	Document
11	<p>Rapport du Directeur général sur un ensemble révisé d'activités conjointes avec l'Université des Nations Unies (UNU) pour 2010-2011</p>	181 EX/Déc., 7	182 EX/11
	<p>Ce document présente un ensemble révisé d'activités conjointes avec l'Université des Nations Unies.</p>		
	<p>Décision proposée : (i) inviter le Directeur général à poursuivre sa coopération avec l'UNU dans les domaines énumérés dans l'ensemble révisé d'activités conjointes, lorsqu'une telle coopération peut s'exercer dans le cadre du Projet de programme et de budget pour 2010-2011 (35 C/5), et l'accent étant mis sur les domaines identifiés comme prioritaires, et (ii) inviter les États membres à envisager de verser des contributions extrabudgétaires afin de permettre à l'UNESCO et à l'UNU d'exécuter leur ensemble d'activités conjointes au cours de l'exercice biennal 2010-2011.</p>		
	<p>Sciences exactes et naturelles</p>		
12	<p>Rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du plan d'action de l'UNESCO à l'appui du plan d'action consolidé de l'Union africaine pour la science et la technologie</p>	180 EX/Déc., 8	182 EX/12 et Corr.
	<p>Rapport du Directeur général sur les activités menées par l'UNESCO au titre de la mise en œuvre de son Plan d'action pour la science et la technologie en Afrique depuis la 177^e session du Conseil exécutif, l'accent étant mis en particulier sur les projets phares.</p>		
	<p>Décision proposée : prier le Directeur général de continuer d'appuyer les activités entreprises dans le cadre du Plan afin d'améliorer la situation en matière de science et de technologie en Afrique et de prêter attention aux autres composantes du Plan d'action consolidé de l'Union africaine ; et l'inviter à lui soumettre régulièrement des rapports actualisés sur l'état de la mise en œuvre, l'évaluation de l'impact des activités au niveau national, et la création de l'observatoire de la science, de la technologie et de l'innovation.</p>		

Point	Titre	Référence	Document
13	<p>Rapport du Directeur général sur la participation et la contribution de l'UNESCO à l'Année internationale de la biodiversité (2010)</p> <p>Ce document concerne l'action menée par l'UNESCO en réponse à la résolution 61/203 de l'Assemblée générale des Nations Unies proclamant 2010 Année internationale de la biodiversité. Les plans de l'UNESCO concernant sa participation et sa contribution à l'Année y sont détaillés.</p> <p>Décision proposée : exprimer le soutien du Conseil exécutif à l'Année internationale de la biodiversité (2010) et approuver les plans de l'UNESCO à ce sujet tels qu'ils sont présentés dans le document.</p>	Point proposé par le Directeur général	182 EX/13
14	<p>Viabilité financière du Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF) et niveau d'appui politique des États membres</p> <p><i>(Point à examiner par la Réunion conjointe des Commissions PX et FA)</i></p> <p>En application de la recommandation du Conseil exécutif, ce document présente une évaluation du soutien politique des États membres en faveur du PISF ainsi que de la viabilité financière du Programme.</p> <p>Décision proposée : inviter le Directeur général à prendre plusieurs mesures en vue de développer le PISF dans les années à venir compte tenu du solide soutien politique manifestement témoigné par les États membres en faveur du Programme. Inviter également le Directeur général à faire rapport, sur l'orientation stratégique du PISF à la 190^e session du Conseil exécutif, dans le cadre de la préparation de la prochaine Stratégie à moyen terme de l'UNESCO.</p> <p>Culture</p>	181 EX/Déc., 10	182 EX/14
15	<p>Jérusalem et la mise en œuvre de la résolution 34 C/47 et de la décision 181 EX/12</p> <p>Ce document a pour objet d'informer le Conseil exécutif des progrès réalisés dans la contribution de l'UNESCO à la préservation du patrimoine culturel de la Vieille Ville de Jérusalem, notamment le Plan d'action pour la sauvegarde de ce patrimoine.</p> <p>Un addendum sera publié avant la 182^e session du Conseil exécutif afin d'informer celui-ci des faits récents relatifs à cette question. Cet addendum contiendra également un projet de décision.</p>	34 C/Rés., 47 181 EX/Déc., 12	182 EX/15 et Add.

Point	Titre	Référence	Document
16	<p>Rapport du Directeur général sur la célébration de l'Année internationale du rapprochement des cultures en 2010, comportant un projet de plan d'action pour la préparation de cette célébration</p>	181 EX/Déc., 52	182 EX/16
	<p>Le document présente un rapport et le texte du projet de plan d'action pour la célébration de l'Année internationale du rapprochement des cultures en vue de son examen par la Conférence générale à sa 35^e session.</p>		
	<p>Décision proposée : recommande à la Conférence générale d'approuver, à sa 35^e session l'esquisse du plan d'action, assortie des commentaires et recommandations de sa 182^e session et invite le Directeur général à lui faire rapport, à sa 186^e session sur les activités de célébration de 2010, l'année internationale du rapprochement des cultures.</p>		
	Communication et information		
17	<p>Rapports sur la mise en œuvre du Programme Information pour tous (PIPT) (2008-2009)</p>	<p>160 EX/Déc., 3.6.1 (Article 10 des Statuts du Conseil intergouvernemental) 180 EX/Déc., 15</p>	182 EX/17
	<p>Conformément aux Statuts du Conseil intergouvernemental du PIPT, le Directeur général présente à la Conférence générale, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, un rapport sur la mise en œuvre du Programme, accompagné du rapport du Conseil du PIPT sur ses activités, figurant dans le rapport à la Conférence générale (35 C/REP/16).</p>		
	<p>Décision proposée : prendre note des informations fournies.</p>		
	Activités relatives aux programmes intersectoriels		
18	<p>Rapport du Directeur général sur la proposition concernant la création d'un cyber-réseau pour l'apprentissage des langues</p>	180 EX/Déc., 61	182 EX/18
	<p>Ce document rend compte des résultats des travaux d'experts sur la faisabilité de la création d'un cyber-réseau pour l'apprentissage des langues. Il présente les conclusions de la réunion internationale d'experts organisée les 26 et 27 mars 2009 à Beijing, avec l'appui de la Chine, les conclusions et recommandations figurant dans l'étude de faisabilité, ainsi que les remarques et observations du Directeur général sur cette proposition, notamment en ce qui concerne les incidences financières et administratives.</p>		

Point	Titre	Référence	Document
18 (suite)	<p>Décision proposée : inviter le Directeur général à prendre les mesures appropriées, de concert avec l'ensemble des parties concernées, pour faciliter le processus de mobilisation de fonds en vue des premières phases de l'élaboration et de la planification de cette plate-forme, tant auprès des États membres que des donateurs du secteur privé, et encourager tous les États membres à contribuer à cette initiative.</p>		
	<p>Instituts et centres</p>		
19	<p>Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) sur les activités de l'Institut</p> <p>Ce rapport rend compte des principales activités et décisions stratégiques mises en œuvre par l'ISU depuis la présentation de son dernier rapport au Conseil exécutif à sa 180^e session.</p> <p>Décision proposée : prier le Directeur général de continuer de s'inspirer des recommandations formulées par le Conseil d'administration de l'ISU et inviter celui-ci à lui faire rapport à sa 185^e session.</p>	<p>30 C/Rés., 44 Article V.1 (e) des Statuts de l'Institut 180 EX/Déc., 20</p>	182 EX/19
20 ²	<p>Rapport du Directeur général sur les études de faisabilité concernant la création d'instituts et centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO</p> <p><i>(Point à examiner par la Réunion conjointe des Commissions PX et FA)</i></p> <p>Il est d'usage que le Conseil exécutif examine la création d'un institut ou centre de catégorie 2 une fois réalisée l'étude de faisabilité.</p> <p>Le Directeur général fait rapport sur l'étude de faisabilité et présente un projet d'accord.</p> <p>Décision proposée : recommander à la Conférence générale à sa 35^e session d'approuver la création de l'institut ou centre et d'autoriser le Directeur général à signer l'accord.</p>		182 EX/20 Parties II-XIII
	<p><i>182 EX/20 Partie II : Proposition concernant la création aux Philippines d'un centre d'apprentissage tout au long de la vie pour le développement durable en Asie du Sud-Est, en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO</i></p>	176 EX/Déc., 55	

² L'examen du sous-point 20 Partie I, « Proposition concernant la création en Turquie d'un centre régional de formation et de recherche internationales sur les techniques relatives aux sédiments, aux isotopes et à l'érosion, en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO » a été reporté à la demande du Gouvernement turc jusqu'à ce que l'étude de faisabilité soit achevée.

Point	Titre	Référence	Document
20 (suite)	<i>182 EX/20 Partie III : Proposition concernant la création, au Musée de Kolomenskoye, à Moscou, d'un centre muséologique régional pour le renforcement des capacités en muséologie, en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO</i>	Sous-point proposé par le Directeur général	
	<i>182 EX/20 Partie IV : Proposition concernant la création, à l'Institut des ressources en eau (IWR) du Corps des ingénieurs de l'armée et des États-Unis, à Alexandria, Virginie (États-Unis d'Amérique), d'un centre international pour la gestion intégrée des ressources en eau (ICIWaRM) en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO</i>	Sous-point proposé par le Directeur général	
	<i>182 EX/20 Partie V : Proposition concernant la création en République arabe syrienne d'un centre régional sur le développement de la petite enfance, en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO</i>	Sous-point proposé par le Directeur général	
	<i>182 EX/20 Partie VI : Proposition concernant l'établissement en Afrique du Sud de la Fondation intitulée « Fonds du Patrimoine mondial africain » en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO</i>	Sous-point proposé par le Directeur général	
	<i>182 EX/20 Partie VII : Proposition concernant la création en République islamique d'Iran d'un centre régional de recherche pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Asie de l'Ouest et en Asie centrale, en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO</i>	Sous-point proposé par le Directeur général	
	<i>182 EX/20 Partie VIII : Proposition concernant la création à Sofia (Bulgarie), d'un centre régional pour la sauvegarde du patrimoine immatériel en Europe du Sud-Est, en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO</i>	Sous-point proposé par le Directeur général	
	<i>182 EX/20 Partie IX et Add. : Proposition concernant la création à Zacatecas (Mexique), d'un institut régional du patrimoine mondial, en tant qu'institut de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO</i>	Sous-point proposé par le Directeur général	
	<i>182 EX/20 Partie X et Add. : Proposition concernant la création à Reykjavik (Islande), d'un centre international des langues, en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO</i>	Sous-point proposé par le Directeur général	
	<i>182 EX/20 Partie XI : Proposition concernant la création en Indonésie d'un centre d'écohydrologie pour l'Asie et le Pacifique (APCE), en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO</i>	Sous-point proposé par le Directeur général	
	<i>182 EX/20 Partie XII : Proposition concernant la création à Ispahan (République islamique d'Iran), d'un centre régional pour le développement des parcs scientifiques et des pépinières technologiques, en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO</i>	Sous-point proposé par le Directeur général	

Point	Titre	Référence	Document
20 (suite)	<i>182 EX/20 Partie XIII³ : Proposition concernant la création, à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), d'un centre régional pour les arts vivants en Afrique, en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO</i>	Sous-point proposé par le Directeur général	
PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2010-2011 (35 C/5)			
21	<p>Examen du Projet de programme et de budget pour 2010-2011 (35 C/5) et recommandations du Conseil exécutif</p> <p>Après avoir examiné le Projet de programme et de budget pour 2010-2011 (35 C/5) présenté par le Directeur général, le Conseil exécutif a adopté ses observations et recommandations sur ce document dans sa décision 181 EX/18 qui est devenue le document 35 C/6.</p>	<p>Articles V et VI de l'Acte constitutif</p> <p>Articles 3.4, 3.6 et 3.7 du Règlement financier</p> <p>Articles 80 et 81 du Règlement intérieur de la Conférence générale</p> <p>181 EX/Déc., 5 (II)</p> <p>181 EX/Déc., 7</p> <p>181 EX/Déc., 8</p> <p>181 EX/Déc., 11</p> <p>181 EX/Déc., 18</p> <p>181 EX/Déc., 23</p> <p>181 EX/Déc., 41 (I)</p> <p>181 EX/Déc., 51</p>	<p>35 C/5 Projet Rev.</p> <p>182 EX/INF.18</p> <p>182 EX/INF.19</p> <p>182 EX/INF.20</p> <p>182 EX/INF.23</p>
<p>Dans ce document, le Conseil a pris note du plafond budgétaire de 671 millions de dollars proposé par le Directeur général, soit un scénario de croissance réelle zéro (CRZ), ainsi que des techniques de budgétisation. Néanmoins, le Conseil a prié le Directeur général de renforcer les programmes prioritaires, en particulier ceux qui concernent l'Afrique, et de rationaliser davantage les dépenses relatives aux Titres I et III du Projet de programme et de budget. Après que le Conseil a adopté le document 35 C/6, le Directeur général lui a indiqué qu'il préparerait une version révisée du Projet de programme et de budget avec des ajustements de revalorisation alignés sur les derniers chiffres donnés par le FMI et en réduisant encore le volume des dépenses inscrites aux Titres I et III. Parallèlement, il indiquait qu'il ne lui serait pas possible de répondre à la demande visant à renforcer les programmes prioritaires, en particulier ceux relatifs à l'Afrique, compte tenu du renforcement qu'il avait déjà proposé dans le projet de 35 C/5.</p>			

3

182 EX/20 Partie XIII. Le sous-point relatif à la proposition concernant la création, à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), d'un centre régional pour les arts vivants en Afrique, en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO, a été ajouté au point 20.

Point	Titre	Référence	Document
21 (suite)	<p data-bbox="209 275 831 763">En conséquence, le Directeur général soumet au Conseil l'ensemble du projet de 35 C/5 Rev., avec ses deux volumes et la note technique qui l'accompagne. À deux exceptions près, aucun changement de contenu du programme n'a été opéré dans ce document révisé. La numérotation et l'ordre des paragraphes n'ont pas changé, notamment dans le Volume 2 du 35 C/5 Rev. Par rapport à la version initiale du projet de 35 C/5, les éléments programmatiques et stratégiques sont donc préservés, de même que les résultats escomptés pour toutes les activités. Par conséquent, les recommandations de politique et de programme faites par le Conseil exécutif dans le document 35 C/6 demeurent pleinement valides et ne sont pas touchées par cette révision.</p> <p data-bbox="209 797 831 1375">Le Projet de programme et de budget révisé dont le Conseil est saisi comporte un plafond budgétaire de 653 millions de dollars reflétant une croissance nominale de 22 millions de dollars par rapport au 34 C/5 approuvé, soit une augmentation nominale de 3,5 %. Pour atteindre ce plafond budgétaire, il a fallu opérer des réductions plus importantes que celles qu'auraient nécessité les simples ajustements techniques associés à une croissance réelle zéro. Cette réduction plus importante est le résultat d'une diminution des crédits budgétaires du Titre III. De plus, le total des montants revalorisés a été réduit de 10 millions de dollars et les crédits des Titres I et III ont été réduits en conséquence d'un montant de 8 millions de dollars, soit une réduction totale de 18 millions de dollars par rapport à la précédente version du projet de 35 C/5. L'enveloppe budgétaire a ainsi été ramenée à un montant inférieur au niveau CRZ.</p> <p data-bbox="209 1408 823 1527">Le Conseil exécutif voudra peut-être envisager d'approuver l'enveloppe budgétaire proposée par le Directeur général et soumettre sa recommandation dans un addendum au document 35 C/6.</p>		

Point	Titre	Référence	Document
MÉTHODES DE TRAVAIL DE L'ORGANISATION			
24	Rapport du Directeur général sur les évaluations achevées en 2009 et scénarios préliminaires pour une évaluation externe de l'UNESCO	34 C/5 177 EX/Déc., 26 181 EX/Déc., 19	182 EX/24
<i>(Point à examiner par la Réunion conjointe des Commissions PX et FA)</i>			
Ce document contient un bref rapport sur trois évaluations achevées en 2009, accompagné des observations du Directeur général, et présente des scénarios possibles pour une évaluation externe approfondie de l'UNESCO.			
Décision proposée : prendre note des recommandations découlant des trois évaluations et inviter le Directeur général à les mettre en œuvre en temps voulu. Prier en outre le Directeur général de lancer une évaluation suivant l'un des scénarios.			
25	Rapport du Directeur général sur la mise en œuvre de la stratégie d'ensemble et la situation générale des prix UNESCO	171 EX/Déc., 24 177 EX/Déc., 28	182 EX/25
<i>(Point à examiner par la Réunion conjointe des Commissions PX et FA)</i>			
Le Directeur général fait rapport sur la mise en œuvre de la stratégie d'ensemble et la situation générale des prix UNESCO tous les deux ans. Ce document présente le deuxième rapport de 2009. Ses annexes contiennent la liste récapitulative et le calendrier biennal des prix UNESCO.			
Décision proposée : (i) décider d'abolir officiellement quatre prix ; du montant minimum remis à chaque lauréat d'un prix ; qu'une étude de faisabilité lui soit soumise avant toute proposition de création d'un prix nouveau ; et que les candidatures soient soumises par les délégations permanentes des États membres auprès de l'UNESCO ; (ii) souligner l'importance de renforcer l'impact et la visibilité des prix pour améliorer l'image et le prestige de l'Organisation ; et (iii) demander au Directeur général de continuer à lui faire rapport tous les deux ans et de prendre les mesures administratives appropriées pour donner suite à cette décision.			

Point	Titre	Référence	Document
26	<p>Rapports du Conseil exécutif sur ses activités et sur l'exécution du programme</p> <p><i>(Point à examiner par la Réunion conjointe des Commissions PX et FA)</i></p> <p>Il est demandé au Conseil exécutif de finaliser les deux parties de ses rapports à la Conférence générale. Un projet de Partie II est présenté par le Secrétariat conformément aux décisions adoptées par le Conseil à ce sujet à ses 180^e et 181^e sessions.</p>	<p>30 C/Rés., 81 156 EX/Déc., 5.5 33 C/Rés., 92 180 EX/Déc., 25 180 EX/Déc., 26 181 EX/Déc., 23</p>	<p>182 EX/26 Partie II <i>(Rapport sur la mise en œuvre du document 34 C/5 avec indication des résultats obtenus lors de l'exercice biennal précédent (35 C/3))</i></p>
<p>QUESTIONS RELATIVES AUX NORMES, STATUTS ET RÈGLEMENTS</p>			
33	<p>Révision des statuts du Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC)</p> <p><i>(Point à examiner par la Réunion conjointe des Commissions PX et FA)</i></p> <p>La Conférence générale, en adoptant le programme et budget pour 2008-2009 (34 C/5), a autorisé le Directeur général à réviser les mécanismes opérationnels qui poursuivent des objectifs similaires à ceux de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (Convention 2005), tels que le Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC). À cet effet, et conformément à l'article 5.B.15 des Statuts du Fonds, le Directeur général soumet pour examen au Conseil exécutif ses propositions d'amendement aux Statuts du Fonds.</p> <p>Décision proposée : prendre note du Règlement financier du compte spécial du Fonds international pour la promotion de la culture et recommander à la Conférence générale d'approuver, à sa 35^e session, les amendements aux Statuts du Fonds international pour la promotion de la culture.</p>	<p>Point proposé par le Directeur général</p>	<p>182 EX/33</p>

Point	Titre	Référence	Document
RELATIONS AVEC LES ÉTATS MEMBRES, LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES			
51	Recours présentés par les États membres au sujet de leurs propositions relatives à la célébration des anniversaires auxquels l'UNESCO pourrait être associée en 2010-2011	159 EX/Déc., 7.5 166 EX/Déc., 9.3 181 EX/Déc., 45	182 EX/51
Le Directeur général présente au Conseil exécutif les propositions révisées des États membres relatives à la célébration des anniversaires auxquels l'UNESCO pourrait être associée en 2010-2011.			
Décision proposée : recommander à la Conférence générale d'approuver la liste des propositions d'anniversaires révisées et jugées recevables par le Directeur général pour 2010-2011, qui s'ajoutent à la liste des anniversaires déjà approuvés par sa 181 ^e session (décision 181 EX/45).			
QUESTIONS GÉNÉRALES			
53	Rapport du Directeur général sur les institutions culturelles et éducatives en Iraq	180 EX/Déc., 48	182 EX/53
Ce document récapitule les progrès accomplis par l'UNESCO depuis la 180 ^e session du Conseil s'agissant de l'aide en faveur de l'Iraq.			
Décision proposée : encourager le Directeur général à continuer de soutenir sans réserve le Gouvernement iraquien dans la mise en œuvre de ses programmes relatifs à l'éducation, à la culture, aux sciences et aux médias ; inviter le Directeur général à continuer de suivre la mise en place du CIC et à lui présenter un autre rapport à sa 185 ^e session.			
54	Application de la résolution 34 C/58 et de la décision 181 EX/47 concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés	34 C/Rés., 58 181 EX/Déc., 47	182 EX/54
Rapport sur les progrès accomplis depuis la 181 ^e session du Conseil exécutif en ce qui concerne l'aide fournie au peuple palestinien et à ses institutions éducatives et culturelles, ainsi qu'aux institutions analogues dans le Golan syrien occupé.			
Décision proposée : le Directeur général compte faire publier un addendum au document 182 EX/54 avant la 182 ^e session du Conseil.			

Point	Titre	Référence	Document
55	<p>Rapport du Directeur général sur la reconstruction et le développement de Gaza</p> <p>Rapport sur les progrès accomplis depuis la 181^e session du Conseil exécutif, en ce qui concerne la reconstruction et le développement de la bande de Gaza.</p> <p>Décision proposée : le Directeur général compte faire publier un addendum au document 182 EX/55 avant la 182^e session du Conseil.</p>	181 EX/Déc., 59	182 EX/55
POINTS SUPPLÉMENTAIRES			
56	<p>Réflexion sur le changement climatique et l'éthique</p> <p><i>(Point à examiner par la Réunion conjointe des Commissions PX et FA)</i></p> <p>Ce document confirme l'importance de l'action de l'UNESCO dans le domaine de l'éthique de l'environnement appliquée au changement climatique et souligne la nécessité d'informations complémentaires et de nouvelles consultations sur l'élaboration d'un cadre éthique de principes relatifs au changement climatique.</p> <p>Décision proposée : demander au Directeur général de présenter au Conseil exécutif à sa 184^e session, après consultations, un rapport sur l'opportunité d'élaborer un projet de déclaration universelle de principes éthiques en rapport avec le changement climatique.</p>	Point proposé par le Directeur général	182 EX/56 et Corr. 182 EX/INF.16
57	<p>Révision des Statuts de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)</p> <p><i>(Point à examiner par la Réunion conjointe des Commissions PX et FA)</i></p> <p>Révision des Statuts de la COMEST pour élargir sa composition et son Bureau et accroître la fréquence de ses sessions ordinaires.</p> <p>Décision proposée : adopter les amendements aux Statuts de la COMEST et prendre note des incidences financières.</p>	Point proposé par le Directeur général (Réf. Décision 154 EX/3.4.2)	182 EX/57 182 EX/INF.17

Point	Titre	Référence	Document
58	<p>Modifications du Règlement du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO/Guillermo Cano</p> <p><i>(Point à examiner par la Réunion conjointe des Commissions PX et FA)</i></p>	<p>Point proposé par le Directeur général (Réf. Décision 151 EX/3.4.2)</p>	182 EX/58 Rev.
	<p>Examen des modifications du Règlement du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO/ Guillermo Cano, dont le texte s'écarte en partie du modèle standard adopté par le Conseil exécutif dans sa décision 171 EX/24.</p>		
	<p>Décision proposée : approuver le texte modifié du Règlement général du prix et prendre note de la version révisée de son Règlement financier.</p>		
59	<p>Célébration du bicentenaire des processus d'indépendance des pays d'Amérique latine et des Caraïbes</p> <p><i>(Point à examiner par la Réunion conjointe des Commissions PX et FA)</i></p>	<p>Point proposé par la République bolivarienne du Venezuela</p>	182 EX/59
	<p>L'inscription de ce point vise à demander au Directeur général de consulter les États membres d'Amérique latine et des Caraïbes en vue de célébrer au Siège de l'UNESCO, en 2010, le bicentenaire de l'indépendance des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la 35^e session de la Conférence générale.</p>		
60	<p>Proposition concernant la création en Inde de l'Institut mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP), en tant qu'institut de catégorie 1</p> <p><i>(Point à examiner par la Réunion conjointe des Commissions PX et FA)</i></p>	<p>Point proposé par l'Inde et le Directeur général</p>	182 EX/60 et Add.
	<p>Le Gouvernement indien soumet, en collaboration avec l'UNESCO, une proposition tendant à la création d'un institut de catégorie 1.</p>		
	<p>Décision proposée : le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter le projet de décision figurant au paragraphe 27, qui recommande à la Conférence générale d'approuver la proposition et de prendre les mesures nécessaires pour intégrer dans le Projet de programme et de budget pour 2010-2011 une référence à l'institut proposé.</p>		

Point	Titre	Référence	Document
62	Renforcement du Centre régional pour la promotion du livre en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'au Portugal et en Espagne	Point proposé par la Colombie	182 EX/62 Rev.
	<i>(Point à examiner par la Réunion conjointe des Commissions PX et FA)</i>		
	Cette demande de la Colombie a pour objet d'élargir la compétence thématique du CERLALC au sein de l'UNESCO, sans que cela n'entraîne d'incidences financières. Elle vise expressément à renforcer l'appui de l'UNESCO au CERLALC sous la forme d'une action intersectorielle.		
	Décision proposée : inviter le Directeur général à renforcer la stratégie intersectorielle d'appui réciproque avec le CERLALC et à développer les programmes conjoints, conformément à la stratégie globale intégrée concernant les instituts et centres placés sous l'égide de l'UNESCO (catégorie 2) telle qu'approuvée par le Conseil à sa 181 ^e session ; prier le Directeur général de prendre les mesures nécessaires pour renforcer le caractère intersectoriel de la coopération entre l'UNESCO et le CERLALC et l'inviter à formuler de nouvelles stratégies de collaboration et de visibilité de l'UNESCO dans les domaines où le CERLALC possède une grande expertise et apporte une valeur ajoutée.		
63	Renforcement de l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC/UNESCO)	Point proposé par la République bolivarienne du Venezuela, Cuba et la République dominicaine	182 EX/63 182 EX/INF.17
	<i>(Point à examiner par la Réunion conjointe des Commissions PX et FA)</i>		
	Compte tenu du rôle essentiel que joue l'IESALC en contribuant au développement et à la transformation de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes, de la coopération qu'il offre aux gouvernements et aux établissements d'enseignement de la région, ainsi que de sa collaboration étroite avec le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes (OREALC) basé à Santiago (Chili), et considérant la contribution précieuse de l'IESALC aux travaux préparatoires en vue de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, ainsi qu'à l'organisation de la Conférence régionale sur l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes, il est proposé d'inviter le Directeur général à prendre les mesures nécessaires afin de renforcer sur les plans		

Point	Titre	Référence	Document
63 (suite)	opérationnel et budgétaire, pour l'exercice biennal 2010-2011, l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC), en respectant son autonomie intellectuelle, administrative et fonctionnelle et à présenter au Conseil exécutif, à sa 184 ^e session, un rapport sur l'application des mesures adoptées pour le renforcement de l'IESALC et sur les résultats obtenus.		
65	Rapport du Directeur général sur la coopération de l'UNESCO avec Haïti <i>(Point à examiner par la Réunion conjointe des Commissions PX et FA)</i> (annotation à suivre)	Point proposé par Haïti	182 EX/65
66	Programme international relatif aux sciences de l'ingénieur <i>(Point à examiner par la Réunion conjointe des Commissions PX et FA)</i> Il est proposé d'établir un « Programme international d'ingénierie » en tant que programme prioritaire de l'UNESCO, les principaux objectifs étant de favoriser l'enseignement de l'ingénierie, ainsi que le renforcement des capacités et les applications dans ce domaine, en vue d'éliminer la pauvreté, d'assurer le développement durable et de réaliser les autres Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Cette proposition répond aux appels d'États membres concernant la nécessité de développer l'ingénierie à l'échelle mondiale et de renforcer le programme d'ingénierie à l'UNESCO afin d'aider les États membres dans ce processus. Décision proposée : recommander à la Conférence générale d'adopter, à sa 35 ^e session, une résolution demandant au Directeur général d'entreprendre une étude sur la faisabilité pour l'UNESCO de la création d'un programme international d'ingénierie et de soumettre un rapport complet au Conseil exécutif à sa 185 ^e session (automne 2010).	Point proposé par l'Afrique du Sud	182 EX/66